

Examen du dossier d'enquête publique concernant le démantèlement de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée

Identification des points à enjeux

*Travail réalisé dans le cadre de la mission
d'accompagnement de la CLI*

CLI des Monts d'Arrée,

**Réunion publique du 10 novembre 2021
Salle communale de Brennilis**



Consultation obligatoire de la CLI lors d'une **enquête publique** dont le socle réglementaire est :

1. **D'une manière générale** : la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 (art. 22) qui rend obligatoire la consultation de la CLI en cas d'enquête publique.
2. **Dans le cas qui nous intéresse** : le décret n°2007-1557 du 2 nov. 2007 qui en soumettant toute demande d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement à consultations & enquête publique (art.38), dont l'organisation est confiée au Préfet, oblige ce dernier (art. 13) à consulter la CLI, au même titre que d'autres acteurs (conseil général & commune(s) par ex.).

Présentation du dossier d'enquête publique :

- **Trame & contenu fixés par décret (cadre rigide)**
(cf. art. 8 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007)
- **Plus de 1500 pages (document volumineux)**

Existence de résumés non techniques

Le dossier d'enquête publique

Contenu du dossier de demande de démantèlement, soumis à enquête publique :

- Pièce 1.** Présentation du demandeur (1 pages)
- Pièce 2.** Description de l'installation : 13 chapitres (66 pages)
- Pièce 3.** Plan de démantèlement : 6 chapitres + 5 annexes (170 pages)
- Pièce 4.** Carte : localisation de l'installation (1 page)
- Pièce 5.** Plan de situation du site des bâtiments (2 pages)
- Pièce 6.** Modification du périmètre de l'installation : sans objet
- Pièce 7.** Etude d'impact : 14 chapitres (671 pages) et 7 annexes (375 pages)
- Pièce 8.** Rapport préliminaire de sûreté (*)
- Pièce 9.** Etude de la maîtrise des risques : 9 chapitres (220 pages)
- Pièce 10.** Servitudes d'utilité publique : sans objet
- Pièce 11.** Equipement ou installation émetteur de gaz à effet de serre : sans objet
- Pièce 12.** Emissions industrielles : sans objet

(*) Document consultable en Préfecture et sous-préfecture

Expertise du dossier par la CLI

Appui technique extérieur :

Dans le cadre de la consultation au dossier d'enquête publique, la CLI a souhaité bénéficier d'un appui technique extérieur.

Objectif :

- permettre aux membres de la commission locale d'information d'appréhender l'important dossier d'enquête publique et de disposer des éléments nécessaires à la construction de l'avis de la CLI [...] »
- notamment :
 - Identifier les étapes du démantèlement qui pourraient faire l'objet d'observations ou de demande de précisions
 - Identifier les risques possibles pour les populations, travailleurs et l'environnement ainsi que les mesures pour les limiter ou les supprimer
 - Disposer, sous forme synthétique, de points considérés à enjeux

Présentation de l'ACRO

Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO)

- Association créée en 1986 suite à la catastrophe de Tchernobyl et agréée de Protection de l'Environnement ;
- possède un laboratoire agréé pour les mesures de radioactivité dans l'environnement ;

Déclinaison du projet associatif :

Rendre le citoyen auteur et acteur de la surveillance de son environnement, de son information, et également acteur dans le cadre des processus de concertation.

Bonne connaissance de l'installation nucléaire et de son environnement :

- ✓ En 2009 : l'ACRO a travaillé avec la CLI sur le précédent dossier d'enquête publique;
- ✓ Depuis 2012 : accompagne la CLI dans ses missions de suivi, d'expertises et d'information : développement d'outils de suivi des opérations de démantèlement (tableaux de bord et grilles de lecture).

Analyse critique d'ensemble – qualité de l'information

Le dossier est-il lisible, compréhensible pour des non spécialistes ; correctement abondé tenant compte des obligations réglementaires qui en fixent le cadre, la trame et les exclusions. Contribue t-il à se forger un avis ?

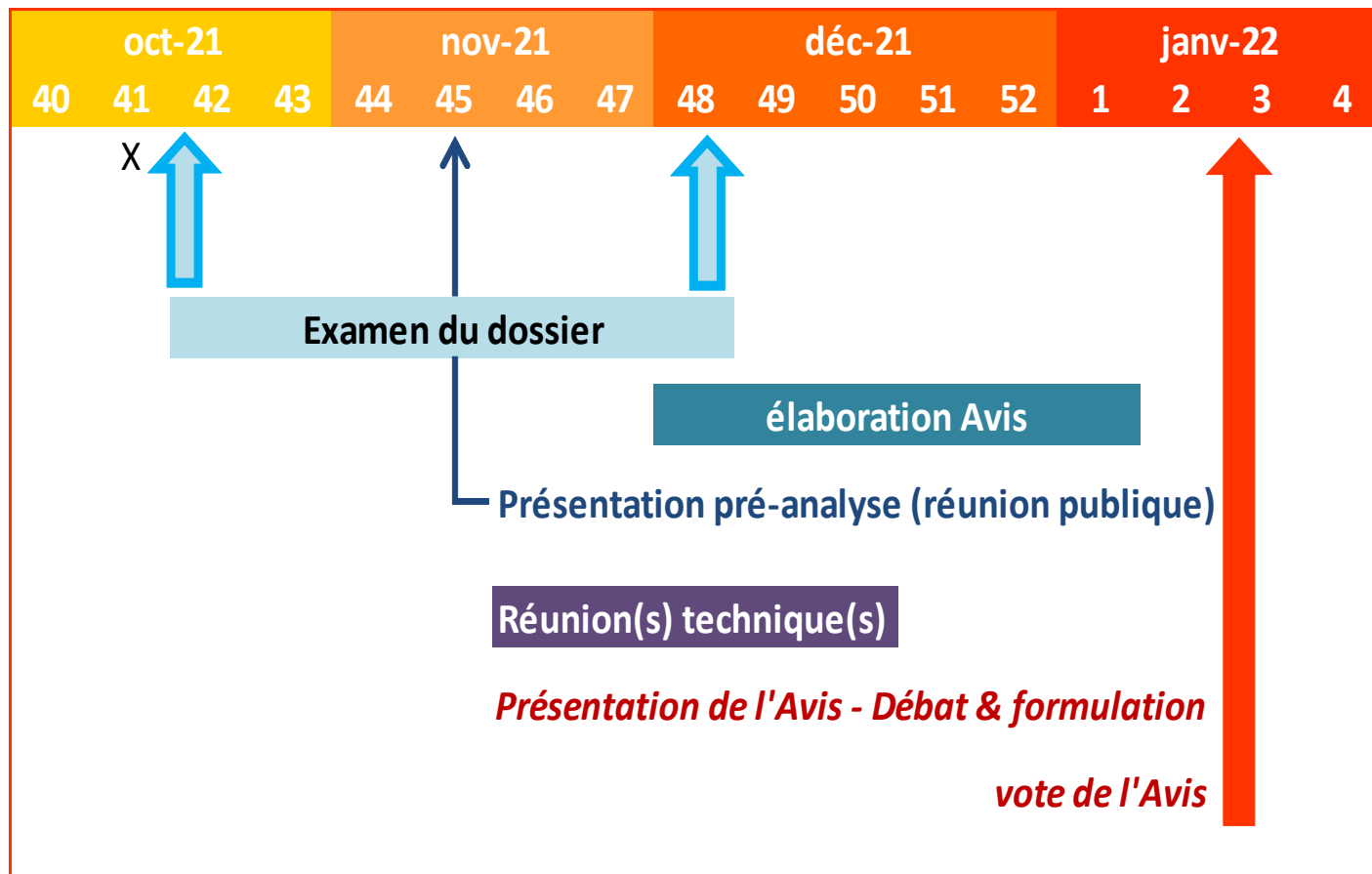
Avis sur le plan de démantèlement proposé

On s'attachera à examiner les principes d'ordre méthodologique dans le but de rendre un avis et/ou d'identifier les éléments manquants pour une bonne compréhension et appropriation du programme de démantèlement par les membres de la CLI.

Points à enjeux

- Basés sur ceux retenus lors de la précédente enquête publique,
- Interrogations particulières émanant des membres de la CLI et/ou collectées lors de la réunion publique,

Calendrier



Points à enjeux identifiés

1. Etat initial

- ❑ **S'interroger sur le bilan radiologique initial du site**, Examiner les méthodes retenues par EDF pour identifier, quantifier et caractériser les différents type de contaminations présentes sur le site,
- ❑ Examiner les dispositions prises en matière de **contrôle** des niveaux de radioactivité au sein de l'installation pendant les différentes phases de démantèlement : **choix et fréquence des prélèvements, mesures, seuils utilisés** ;
- ❑ Examiner la manière dont EDF traite du **transport routier des déchets conventionnels et radioactifs** dans son projet de démantèlement. S'interroger sur **les potentielles incidences.**

2. Surveillance de l'environnement

- ❑ S'interroger sur les dispositions prises en matière de **surveillance des niveaux de la radioactivité et des substances chimiques dans l'environnement** : choix des radionucléides & substances surveillés ; localisation et fréquence des prélèvements ; paramètres analysés ; seuils de détection ;
- ❑ S'interroger sur la manière dont EDF traite du devenir des radionucléides & substances chimiques libérés ou susceptibles de l'être, en **condition normale et incidentelle**. (par exemple, examiner les transferts potentiels entre eaux pluviales, de rivière, de nappes et lac) ;

3. Risques & impact sur les personnes

- ❑ Examiner **l'inventaire des risques** réalisé par le pétitionnaire, notamment du point de vue de la méthodologie et de la justification. S'interroger sur les **dispositions prises pour maintenir des défenses efficaces** afin que les individus (public & salariés) et l'environnement soient protégés,
- ❑ Examiner attentivement **le scénario d'une émission atmosphérique accidentelle**, particulièrement dans le cas d'un incendie au sein du bloc réacteur, et s'interroger sur la **méthode (et les références) retenus pour déterminer les conséquences radiologiques**.

4. Etat final, « Garantie » sur le long terme

- ❑ S'interroger sur la **définition faite par l'exploitant de l'état final**, particulièrement du point de vue radiologique et chimique, et sur les moyens pour le confirmer. **Identifier les éventuelles contraintes que cet état final pourrait exercer sur un projet de réutilisation du site et sur les écosystèmes.**
- ❑ S'interroger sur les dispositions financières et humaines prises pour **assurer la continuité des opérations de démantèlement, de gestion des déchets en entreposage provisoire et de contrôles jusqu'à leur terme** et dans de bonnes conditions.

5. « Partage » de l'information

- ❑ S'interroger sur les dispositions prises pour **informer les acteurs locaux** et la **population riveraine des dysfonctionnements en cours** pouvant exercer une contrainte sur le plan sanitaire, environnemental, économique ou le confort des personnes (fermeture temporaire d'espace public, de la circulation, etc.).
- ❑ S'interroger sur les dispositions prises par EDF **pour collecter, « mémoriser » et communiquer (à un tiers) toutes données pertinentes,**
- ❑ Examiner les éventuelles dispositions prises pour faire bénéficier du **retour d'expérience** dans le but de diminuer les risques encourus par les individus, la société et l'environnement lors des opérations de démantèlement .

Merci pour votre attention



<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement/CLI-des-Monts-d-Arree>



<https://www.acro.eu.org/>